



Éditorial du Président

Madame, Monsieur, Chère Consœur, Cher Confrère,

Prenez soin de vous !

Sans doute allez-vous trouver ce titre curieux, mais alors que l'année 2021 commence sous de sinistres augures, la CARMF se doit d'observer la situation.

L'année 2020 a vu 49 médecins libéraux en activité décéder dans l'exercice de leur passion, la médecine.

C'est sans précédent dans l'histoire de notre caisse, comment ne pas en être ému et bouleversé ?

Conscient très tôt du danger, j'avais demandé par courrier à notre ministre de ne pas exposer nos anciens. En dépit de cette demande, nous avons constaté une augmentation de 20 % de la mortalité de nos allocataires soit 370 décès supplémentaires par rapport à la moyenne des autres années (voir page suivante).

Dans ces conditions, je pense qu'il est nécessaire de vous demander de prendre soin de vous. Consultez des confrères si vous êtes malade, soignez-vous si vous avez des signes cliniques ! Le paracétamol n'est pas le traitement de la Covid, nul besoin d'études randomisées pour le constater. La détresse respiratoire n'est pas un signe clinique, c'est une complication à laquelle personne ne devrait arriver. Prenez les devants, faites ce que vous avez toujours fait durant votre vie professionnelle, posez un diagnostic, testez-vous, isolez-vous et soignez-vous de la façon que vous considérez légitime et scientifique. Vous êtes détenteur d'un savoir, à vous de l'utiliser, personne n'a à vous



Dr Thierry Lardenois
Président

Gardons tous cet optimisme qui a fait de nos vies professionnelles un moment inégalé.

dicter des choix qui relèvent de la connaissance médicale.

Le code de déontologie lui-même en son article V (article R 4127-5 du Code de la santé publique) indique que nul ne peut aliéner l'indépendance du médecin. Faites le choix thérapeutique qui vous conviendra.

Vous qui êtes à la source des progrès de la médecine de ces dernières années, vous grâce à qui l'espérance de vie a fait un bon inédit dans l'histoire de l'humanité, soignez-vous, protégez-vous, soignez et protégez les vôtres.

Continuez à croire dans la science, nulle instruction administrative, nulle décision ne reposant pas sur la connaissance médicale ou le savoir clinique des femmes et des hommes de l'art ne doit vous retenir de vous soigner, ne doit décider de ce qui est bon pour vous. Ayez confiance en votre expérience et en vos connaissances.

J'espère ne plus voir en 2021 des chiffres aussi épouvantables de décès venir accabler notre profession. Je m'incline avec tristesse et respect face à la douleur des familles de confrères disparus trop tôt.

Comme vous le savez, la CARMF a accompagné les médecins en difficultés, qu'ils soient malades de la Covid-19 ou simplement porteurs de facteurs de risques, elle a également accompagné les cotisants par une aide aux cotisations et un report de ces dernières. Pour 2021, j'avais souhaité obtenir pour

les retraités un « coup de pouce » et, comme le régime complémentaire n'était pas en mesure, contrairement à l'année passée, de le fournir, j'avais demandé par le truchement des syndicats l'obtention d'une augmentation de 1 % du point ASV.

En dépit du soutien quasi unanime de cette demande par les syndicats de la profession, l'État ne s'est même pas donné la peine de répondre à cette demande.

Ce dernier n'a probablement pas vu que les cotisations de l'ASV avaient augmentées de 230 % en dix ans quand les points avaient perdu 16 %.

Il est vrai que, depuis que certains considèrent que le diplôme de médecine est accessible sur les réseaux sociaux et les médias, que la médecine, l'épidémiologie ainsi que de la recherche fondamentale en maladie infectieuse se pratiquent en ligne ou sur les plateaux de télévision, cela restreint le temps dont ils disposent pour examiner la situation financière d'un régime que l'État qu'ils dirigent a lui-même créé.

Je souhaite à nos stars de la télévision, de la communication, managées par des cabinets conseils auréolés de leurs « succès » outre-Atlantique, plus de succès dans les orientations thérapeutiques du pays, qu'ils n'en ont eu pour l'ASV.

Encore une fois, prenez soin de vous et de vos familles, gardons tous cet optimisme qui a fait de nos vies professionnelles un moment inégalé.

Je vous souhaite à tous une belle année 2021.

Confraternelles amitiés.

74 médecins libéraux décédés de la Covid-19 en 2020

La CARMF, qui gère notamment le régime invalidité-décès des médecins exerçant à titre libéral, a déploré, au cours de l'année 2020, 74 décès de médecins directement liés à ce virus :

- **49 médecins en activité (dont 14 en cumul retraite / activité libérale),**

- **25 médecins retraités.**

Il faut rappeler que le motif de décès n'est pas nécessairement indiqué par les familles. Il est donc très probable que la Covid ait fait bien davantage de victimes que les 74 cas connus.

De manière plus générale, la CARMF a d'ailleurs constaté en 2020 une augmentation significative du nombre de décès de médecins (toutes catégories confondues) par rapport aux années précédentes.

Le Président, le Conseil d'Administration, la Direction et le Personnel tout entier de la CARMF tiennent à s'incliner devant la douleur des familles de médecins libéraux décédés, que ce soit dans l'exercice de leur vocation ou trop tôt après une vie au service des autres et les assurent de leurs plus sincères condoléances.

	2018	2019	2020
Nombre de décès enregistrés sur les 3 dernières années			
Médecins en activité	246	219	267
dont cumuls retraite / activité libérale	56	49	84
Médecins salariés (anciens libéraux)	76	53	70
Médecins retraités	1 756	1 794	2 113
Total des médecins décédés			
Total des médecins décédés	2 078	2 066	2 450
Conjoints de plus de 60 ans	1 052	1 068	1 056

Médecins retraités et réserve sanitaire

Le 3 février dernier, Le Dr Thierry Lardenois a adressé une lettre au Ministre du Travail ainsi qu'au Secrétaire d'État chargé des Retraites et de la Santé au Travail afin d'appeler l'attention des Pouvoirs Publics sur la situation des médecins retraités qui se sont investis durant la période de pandémie jusqu'à l'été 2020 dans la lutte contre la Covid-19.

En effet, si ceux qui exercent dans le cadre d'un cumul avec des revenus limités venaient à dépasser le plafond de Sécurité sociale, ils risqueraient « une diminution voire une suspension totale de leur pension en 2022 ». Le Président de la CARMF a ainsi préconisé, lors des contrôles de revenus de la CARMF, de défalquer 5 mois des revenus annuels afin de ne pas dépasser le plafond, ce qui éviterait à ces médecins d'être pénalisés.

C'est dans cet esprit qu'il a été également demandé à la Tutelle, de pouvoir exonérer de cotisations CARMF la part des revenus des médecins retraités obtenue dans le cadre d'une participation au plan national de vaccinations en 2021, que ce soit volontairement ou à la demande d'une autorité médicale ou administrative.

Quelques chiffres !

Évolution des cotisations et valeurs de points des régimes complémentaire et ASV.

▶ Entre 2010 et 2020, pendant que la cotisation du régime complémentaire augmentait de 3,10 % en moyenne par an, celle de l'ASV augmentait de 12,68 %.

Dans le même temps, la part correspondant à l'ASV dans la cotisation maximale est passée de 21 % à 31 %. Coté retraite, sur cette même période, seule la valeur du point du régime complémentaire a augmenté de près de 0,79 % en moyenne par an, alors que celle de l'ASV a baissé de 1,78 % en moyenne par an.

Année	Cotisation maximale		Évolution de la valeur du point pour une retraite liquidée à 65 ans	
	RCV	ASV	RCV	ASV
2010	10 396 €	3 960 €	74,10 €	15,55 €
2015	12 648 €	8 644 €	78,40 €	13,00 €
2020	14 110 €	13 069 €	80,16 €	13,00 €
Variation 2020/2010	+ 35,7 %	+ 230,0 %	+ 8,2 %	- 16,36 %
Variation 2020/2015	+ 11,56 %	+ 51,19 %	+ 2,24 %	+ 0,00 %

Retraite mensuelle moyenne versée au médecin par régime*



▶ 78 194 médecins retraités ont perçu une retraite moyenne de 2 688 € pour le mois de décembre 2020.

Pension mensuelle moyenne versée au conjoint survivant retraité par régime*



▶ 22 203 conjoints survivants retraités ont perçu une pension de réversion moyenne de 1 160 €, pour le mois de décembre 2020.

*Avant prélèvement sociaux CSG, CRDS, CASA et impôts. Base décembre 2020.

Éditorial du Président de la FARA

L'assemblée générale de la FARA (Fédération des Associations des Retraités et Allocataires de la CARMF) s'est tenue en décembre 2020 et son Président le D^r Hubert Aouizérate, qui ne souhaitait pas renouveler son mandat, a été élu Président d'honneur à l'unanimité. Un nouveau Président a été élu et le Bureau largement reconduit.

En ces temps de pandémie, qui perturbe profondément nos vies personnelles et celles de nos associations, notre pensée va d'abord à nos confrères victimes de cette maladie dans l'exercice de leur métier. Médecins en activité ou retraités, ils ont accepté le risque d'être contaminés pour soigner les patients. Beaucoup ont été victimes de la Covid et plusieurs dizaines en sont morts. La FARA leur rend **hommage** et ce n'est que justice car ils ont incarné l'éthique médicale.

La FARA s'est associée aux actions de **solidarité** de notre Caisse non seulement vis-à-vis des victimes de la Covid et de leurs familles, mais aussi des confrères durement touchés par les conséquences économiques de la pandémie sur leur activité. Le coût très élevé de cette **solidarité** a pu se faire sans toucher aux « provisions techniques » (les réserves) Les représentants de la FARA au Conseil d'Administration de la CARMF ont défendu le niveau des retraites et demandé que soient appliquées les augmentations initialement prévues, mais, compte tenu des circonstances exceptionnelles de cette année, dans un souci de **solidarité** avec nos confrères cotisants, ils ont accepté le

gel des points du régime complémentaire vieillesse.

Malgré leurs demandes, la valeur du point du régime ASV, bloqué depuis très longtemps le restera encore une année. Pour 2021 seul le point du régime de base aura une augmentation de 0,4 %.

Dans ce contexte de réactivité et de **solidarité** nous mesurons d'autant mieux l'intérêt de disposer d'une **Caisse Autonome**, attentive aux réalités de nos métiers et pouvant réagir rapidement aux difficultés de ses adhérents : cotisants et allocataires.

La FARA, en plein accord avec la direction de la CARMF, reste **vigilante** pour l'avenir. Si, actuellement, le projet de retraite universelle est reporté, il n'est pas pour autant abandonné. Sa réalisation se traduirait par une quasi disparition de l'autonomie de la CARMF et il entraînerait une forte diminution à terme des pensions des futurs retraités, sans garantir le maintien du niveau des pensions liquidées.

La FARA est aussi **vigilante** envers les projets de faire porter le coût de la dépendance par un nouveau prélèvement sur les retraites. Cette vigilance s'exerce, sur le plan national, en collaboration avec les représentants des autres caisses de retraite des professions libérales (CNRPL) et les autres associations de retraités.

Autonomie de la CARMF, préservation du niveau des pensions actuelles et futures, dans la continuité de l'équipe



FARA
Fédération Associations
Régionales Allocataires
de la C.A.R.M.F.

<http://www.retraite-fara.com>

précédente, c'est le programme qu'avec le Bureau de la FARA nous nous efforcerons de mettre en œuvre au cours de ce nouveau mandat.

Ces questions seront débattues lors du Congrès National de la FARA à Lyon reporté du 12 au 14 octobre 2021 dont le thème est : « L'avenir de nos retraites, de la CARMF et de la FARA, avec ou sans un régime universel de retraite ». Les inscriptions sont toujours possibles via vos associations départementales.

Pour défendre vos droits, la FARA, doit **accroître sa représentativité**. Malgré les difficultés de la situation actuelle marquée par la limitation de leurs activités, l'adhésion à vos associations régionales est donc absolument essentielle.

À bientôt dans vos associations. Prenez soin de vous.

Confraternellement

D^r Jean-Pierre Dupasquier
Président de la FARA

Consulter le site de la FARA :
www.retraite-fara.com



Adhérez
à votre association régionale !
(si vous n'êtes pas déjà adhérent)

Coupon-réponse au verso
à adresser directement
à l'association de votre région



Vos associations de retraités

1^{re} région - AMEREVE

Aquitaine - Antilles
www.amereve-aquitaine.org
D^r Roselyne Calès-Duton
2 rue Raymond Lavigne
33100 Bordeaux
Tél. : 05 56 40 24 81
anthurium33@gmail.com

2^e région - AMARA

Auvergne
www.amara-asso.fr
D^r Jacques Penault
1 place La Riomoise
15400 Riom-ès-Montagnes
Tél. : 04 71 78 02 17
jacques.penault@wanadoo.fr

3^e région - AMEREVE

Bourgogne-Franche-Comté
www.amereve.fr
D^r Luc Hauray
8 rue de Pouilloux
71300 Montceau-les-Mines
Tél. : 06 20 55 16 46
contact@amereve.fr

4^e région - AMRA 4

Nord - Picardie
www.amranord.org
D^r Georges Lanquetin
150 boulevard de la Liberté
59000 Lille
Tél. : 06 08 34 07 39
glanquetin@nordnet.fr

5^e région - AACO

Limousin-Poitou-Charentes
M^{me} Danièle Vergnon
La Barbaudière
86600 Lusignan
Tél. : 06 74 65 92 54
danielevergnon@yahoo.fr

6^e région - AMVARA

Rhône-Alpes
www.amvara.org
D^r Olivier Roux
6 chemin du Tracollet
38113 Veurey-Voroize
Tél. : 06 80 22 68 96
og.roux38@gmail.com

7^e région - ASRAL 7

PACA - Corse - Réunion
www.asral7.fr
D^r Jean-Philippe Coliez
5 rue Fragonard
06800 Cagnes-sur-Mer
Tél. : 06 60 78 81 11
coliez@orange.fr

8^e région - ASRAL 8

Languedoc-Roussillon
D^r Patrick Wolff
17 rue du Faubourg Boutonnet
34090 Montpellier
Tél. : 06 07 04 17 05
dr.wolff.gyneco@gmail.com

9^e région - AMRV9-AMVACA

Lorraine - Champagne-Ardennes
D^r Jacques Racadot
19 «B» rue des Plombières
88340 Le Val d'Ajol
Tél. : 03 54 04 36 53
jacques.racadot@sfr.fr

10^e région - AMRVM

Pays de la Loire
D^r Jean Bailly
2 allée de la Gérardière
44120 Vertou
Tél. : 02 40 34 28 35
Port. : 06 09 79 33 22
jeanbailly44@gmail.com

11^e région - ARCMRA

Centre - Val de Loire
D^r Roland Wagnon
13 boulevard Gambetta
37300 Joué-lès-Tours
Tél. : 02 47 67 84 65
Port. : 06 23 36 95 58
rolandwagnon@yahoo.fr

12^e région - AMVARP

Paris - Île-de-France
D^r Maurice Leton
45 rue des Saints-Pères
Campus Saints Pères
75006 PARIS
Tél. : 07 70 00 33 33
amvarp@gmail.com

13^e région - AMREVM

Bretagne
<http://www.retraite-fara.com>
D^r Daniel Le Corgne
28 Hent Kerfram
29700 Plomelin
Tél. : 02 98 94 24 06
d.lecorgne@wanadoo.fr

14^e région - AMVANO

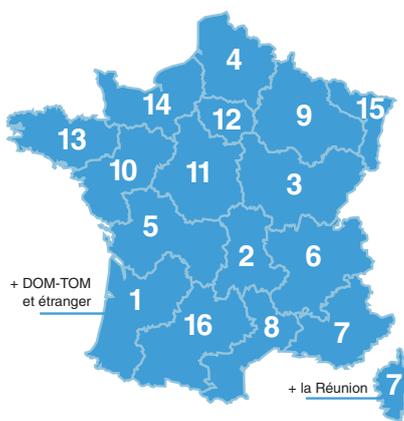
Normandie
D^r Jean-Yves Doerr
«La Bretonnière»
19 route de la Bonneville
27190 Glisolles
Tél. : 02 32 37 23 68
jeanyves.doerr@sfr.fr

15^e région - AMVARE

Alsace - Moselle
www.amvare-est.org
P^r Pierre Kehr
25 rue Schweighaeuser
67000 Strasbourg
Tél. : 06 85 35 60 96
pierre.kehr@gmail.com

16^e région - AMRMP 16

Midi-Pyrénées
D^r Michel BRETAGNE
2 rue Pierre Larousse
31400 Toulouse
Port. : 06 86 00 35 67
michel.bretagne@orange.fr



VOUS ÊTES ?

- médecin retraité
- médecin en cumul
- veuve, veuf + de 60 ans
- veuve, veuf - de 60 ans
- médecin en invalidité
- conjoint collaborateur



Demande d'adhésion 2021



À adresser à votre association régionale (à remplir en lettres capitales)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Région n° :

Important : votre e-mail :